

ACCUEIL DE LOISIRS INTERCOMMUNAL  
PASS'SPORT 6-12 ans

FICHE D'INSCRIPTION PRINTEMPS 2023

NOM :	PRENOM :
AGE :	TEL D'URGENCE :

Semaine du 17/04 au 21/04	PERI-LOISIRS 7h30/08h00	SEMAINE Inscription à la semaine	PERI-LOISIRS 18h00/18h30
Lundi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mardi	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Mercredi	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Jeudi	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Vendredi	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

*Pour des raisons météorologiques ou d'annulation des prestataires le programme peut être modifié. Le remboursement n'est possible que sur présentation d'un justificatif (voir le règlement de fonctionnement).*

### Tarifs

*En cas de non-production du quotient familial avant la facturation, le tarif le plus élevé sera appliqué, aucun remboursement ne sera effectué.*

Quotient familial en cours	Tarif par jour	Péri-loisirs demi-heure
0-300	10,80 €	0,45
301-500	12,60 €	0,45
501-700	14,40 €	0,45
701-800	16,20 €	0,55
801-1000	18,90 €	0,55
1001-1300	21,60 €	0,55
1301-1600	24,30 €	0,55
1601-1900	26,10 €	0,70
1901-2200	27,90 €	0,70

**Impayés :** Le Trésor Public informe régulièrement la collectivité du suivi des impayés. Cette dernière est alors en droit de refuser l'accès aux prestations des familles faisant l'objet de plus d'un mois de retard. Il appartient alors aux familles de régulariser leur situation auprès du Trésor Public pour pouvoir accéder de nouveau aux prestations.

Je soussigné(e),....., responsable légal de l'enfant atteste qu'aucune modification n'est à apporter sur les documents d'inscriptions : dossier annuel, fiche sanitaire, fiche d'autorisations et informations relatives à la famille.

**Date :**

**Signature du responsable légal :**

*« Les informations recueillies par le biais de cette fiche d'inscription sont enregistrées et nous permettent de prendre en compte les demandes d'inscription à l'accueil de loisirs . La base légale du traitement est l'exécution d'une mission de service public.*

*Les données peuvent être conservées jusqu'à 10 ans conformément aux archives départementales sur support papier et numérique et sont transmises seulement aux services concernés au sein de Bièvre Isère Communauté et à la CAF uniquement en cas de contrôle.*

*Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation au traitement, d'effacement, de portabilité, de déréférencement et d'un droit à la mort numérique. Pour en savoir plus sur l'utilisation de vos données et sur vos droits issus de la Loi Informatique et Libertés ainsi que du RGPD, veuillez consulter notre politique de protection des données ou contacter notre Délégué à la Protection des Données (DPO/DPD) à l'adresse suivante : [rgpd@bievre-isere.com](mailto:rgpd@bievre-isere.com) ».*

*La Caisse d'allocations Familiales participe au financement de cet accueil de loisirs.*